

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 22 novembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DEVE 167** Communication sur la signature d'une convention avec l'association « Solidarité Roquette » pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé situé dans le square de la Roquette au 143, rue de la Roquette (11e).

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du 29 octobre 2018, autorisant le Maire du 11<sup>e</sup> à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, dans le square de la Roquette au 143, rue de la Roquette (11<sup>e</sup>), avec l'association « Solidarité Roquette » ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris informe le Conseil de Paris de l'approbation de la signature de la nouvelle convention susvisée ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Il est pris acte de la communication de la Maire de Paris concernant la délibération du 29 octobre 2018 du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement, pour la signature d'une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit avec l'association « Solidarité Roquette », mettant à disposition, à titre gratuit, un terrain à usage de jardin partagé situé dans le square de la Roquette au 143, rue de la Roquette (11<sup>e</sup>).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**